

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VEDREDEI 18 DECEMBRE 2015**

\* \* \* \* \*

Président Mr MARANDET Cyrille, Le Maire

Présents Mr MARANDET Cyrille, Mme CABOCHE Martine, Mr LAMBERTS Lucien, Mr KUSNIK Jean-François, Mr ACOULON Dominique, Mr DAM Franck,

Absent(s) représenté(s) Mr DUVAL Eddy donne pouvoir à Mr ACOULON Dominique, Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard donne pouvoir à Mr LAMBERTS Lucien, Mme MENOT Edith donne pouvoir à Mr DAM Franck

Absent(s) : Mme GATINEAU Sandrine, Mr VIGNEUX Denis,  
Secrétaire de séance Mme CABOCHE

## **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

## **2° DELIBERATION PASSAGE DU POS EN PLU**

Monsieur le Maire

- Expose que la commune est contrainte par la loi d'entamer la procédure de transformation du POS en PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Rappelle que le POS actuel approuvé le 11 juin 1999, ne répond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial et durable de la commune ;
- Rappelle que suite aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars rendant caducs les POS au 31 décembre 2015, la commune doit mettre son POS en forme de PLU ;
- Rappelle qu'il est nécessaire d'engager dès maintenant la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Après délibération et compte tenu de la création de la commune nouvelle, le Conseil Municipal

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'ENGAGER** dès maintenant la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme en remplacement du POS actuel,

PRECISE qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les démarches administratives seront réalisées par la commune nouvelle (choisir un bureau d'étude, solliciter les subventions, constituer une commission municipale d'urbanisme...).

## **3° DELIBERATION CONCERNANT LES POSTES DU PERSONNEL**

Suppression des emplois permanents de la commune d'Anserville au 31/12/2015 pour une création des emplois par la commune nouvelle au 01/01/2016.

Monsieur le Maire rappelle que le regroupement des communes d'Anserville, Bornel et

Fosseuse sera effectif au 01 janvier 2016.

Dans le cadre de la commune nouvelle, il est nécessaire d'engager des démarches administratives et notamment

- Saisir le comité technique paritaire pour solliciter l'avis sur la création et l'adhésion à la commune nouvelle et supprimer les postes au 31 décembre 2015
- Saisir le CAP de catégorie C pour solliciter leur avis sur le changement d'employeur au 31 décembre 2015.

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

#### **DECIDE le 18 Décembre 2015 à l'unanimité**

- **DE SAISIR** le Comité technique Paritaire pour solliciter l'avis sur la création et l'adhésion à la commune nouvelle,
- **La suppression** au 31 décembre 2015 de tous les emplois permanents de la commune selon la liste annexée sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire et dans l'attente de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de tous les emplois permanents par la commune nouvelle,
- **De saisir** le CAP de la catégorie C pour solliciter l'avis sur le changement d'employeur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de tous les agents

<b>Emplois</b>	<b>Temps d'emploi</b>	<b>Echelon</b>	<b>Indice</b>
<b>GUY Catherine</b>	<b>20 heures</b>	<b>7</b>	<b>351/328</b>
<b>VANDER-STICHELEN Willy</b>	<b>35 heures</b>	<b>6</b>	<b>348/326</b>
<b>CABOCHE Patrice</b>	<b>35 heures</b>	<b>7</b>	<b>351/328</b>

#### **4° SPECTACLE DE NOËL (1.200.00 € Magie)**

L'arbre de Noël des enfants s'est bien passé et a apparemment beaucoup plu aux enfants et aux parents.

#### **5° DEMANDE DE SUBVENTION « Fil d'Ariane »**

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention émanant de l'Association Fil d'Ariane.

Le Conseil Municipal ne donne pas son accord à l'unanimité

#### **6° QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire nous informe que la Mairie sera ouverte 2 durant le 31 Décembre 2015 de 16H à 18H pour les dernières inscriptions sur les listes électorales
- Mr le Maire nous informe que, comme nos drapeaux sont usés et qu'il est impératif de pavoiser avec des drapeaux en bon état, il a commandé des nouveaux drapeaux France, picard et Europe 198 € TTC.
- Mr le Maire nous informe que Mr le Percepteur nous demande de mettre en non valeur la somme de 4.95 € (solde caution)  
Le Conseil prend cette délibération à l'unanimité.

- Mme CABOCHE nous informe qu'elle a reçu plusieurs propositions de spectacle pour le repas des anciens. Ces propositions varient entre 600 et 800 €.  
Le Conseil Municipal approuve ce montant à l'unanimité.

Fait 21/12/2015

**Séance levée à 20H20**

**Le Maire  
C.MARANDET**